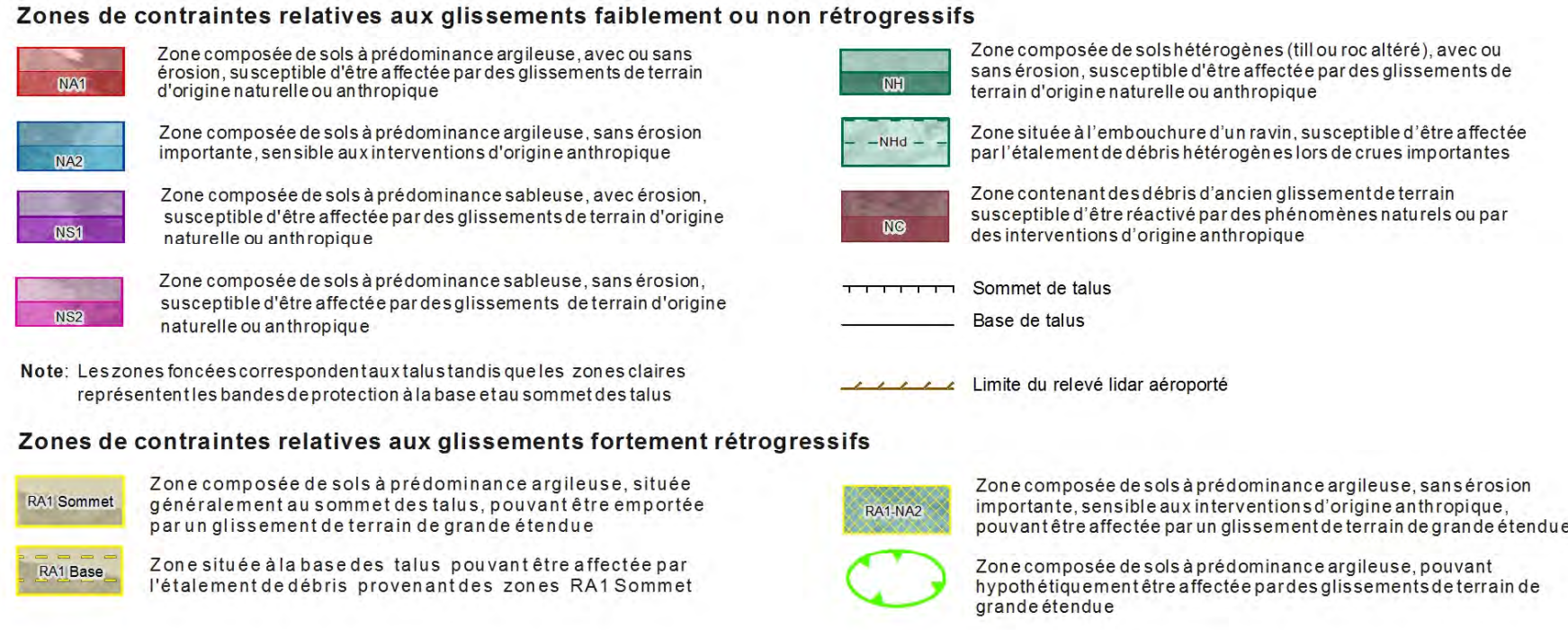
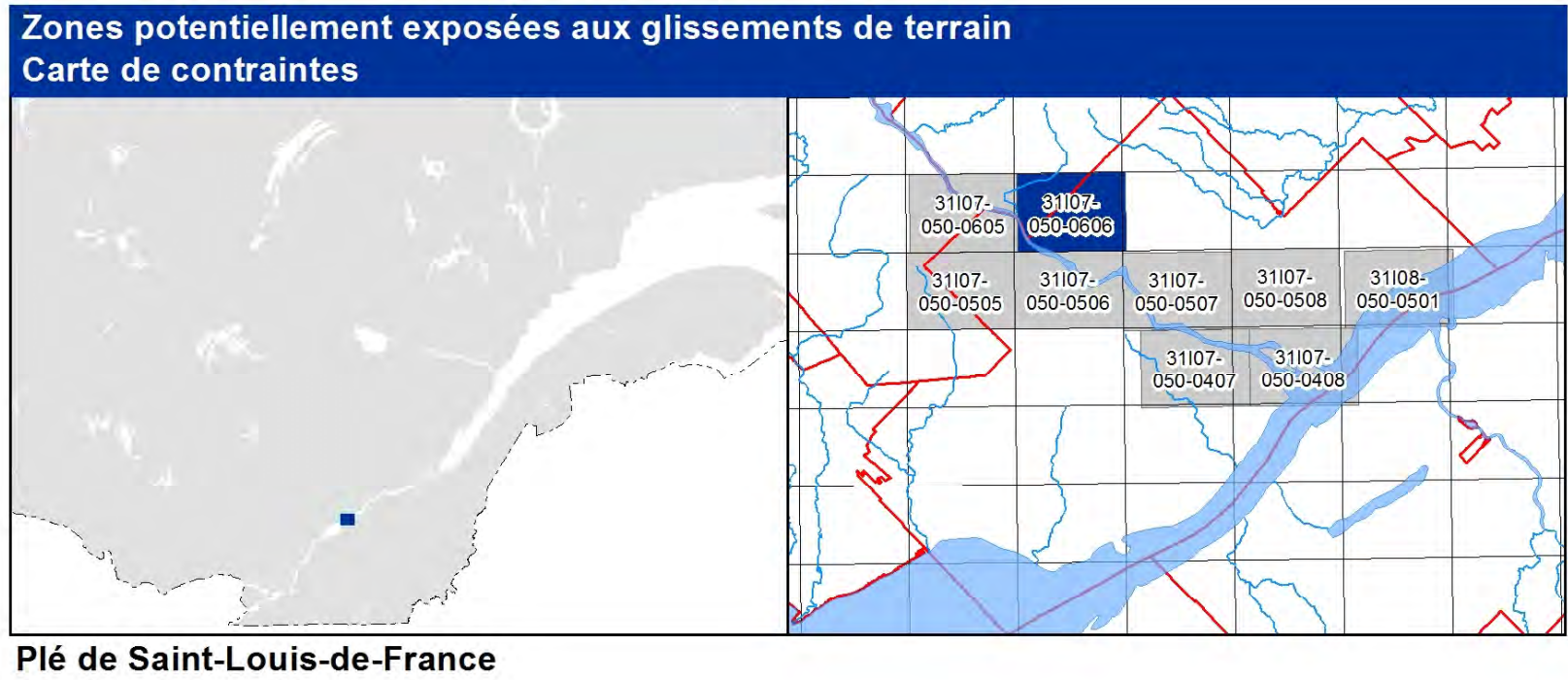
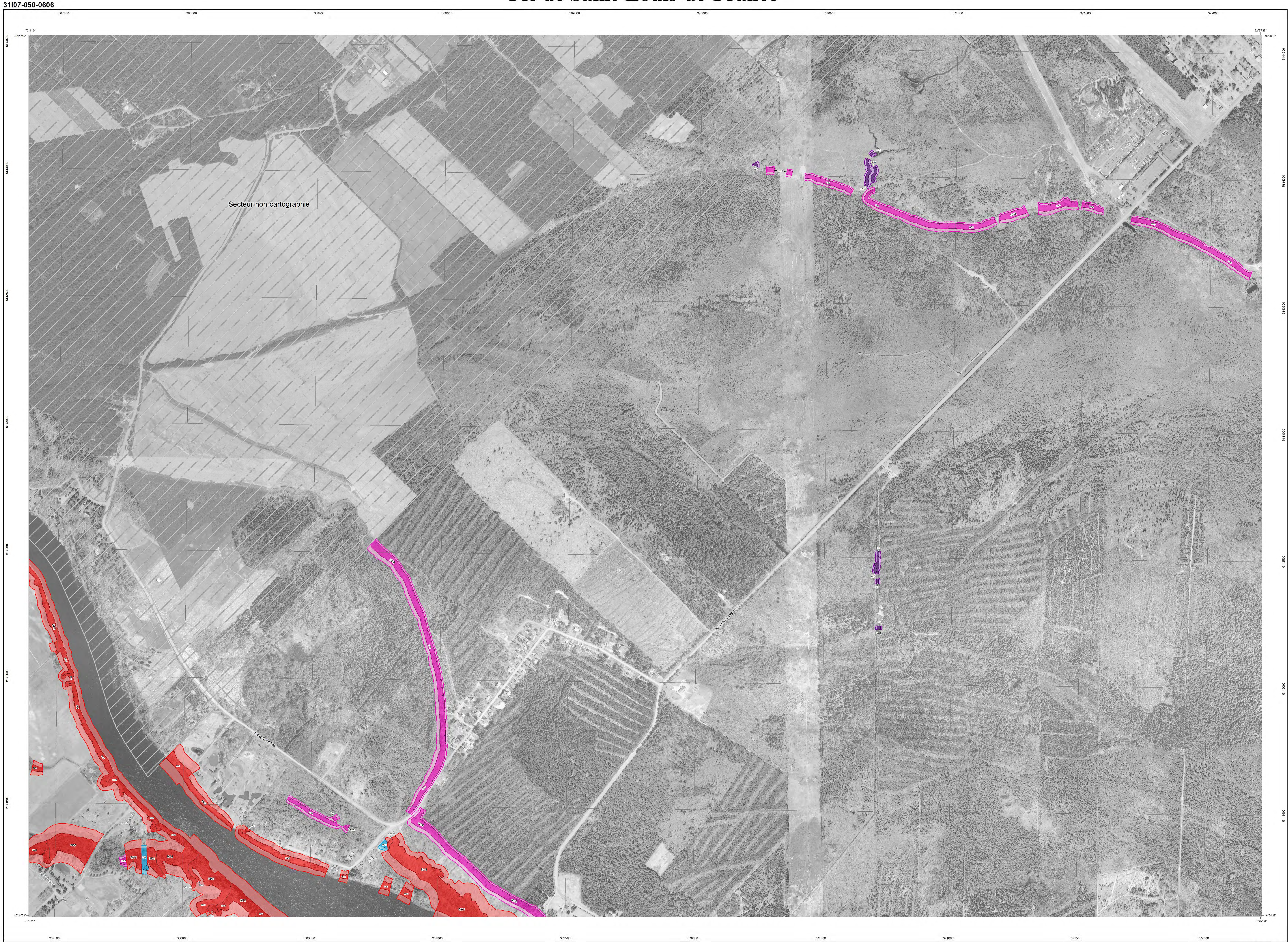


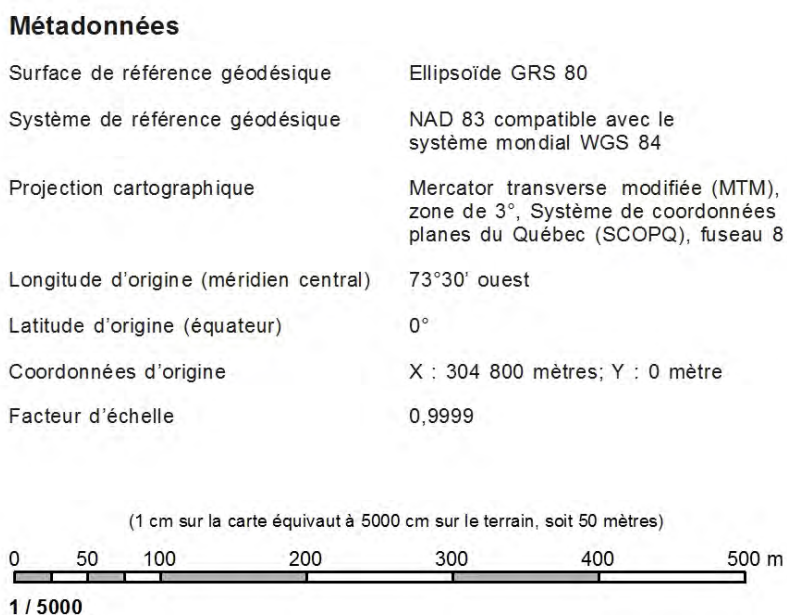
Plé de Saint-Louis-de-France



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'interprétation des données. Réciproquement, un site localisé à l'intérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.



Sources

Données: Relevés géotechniques de terrain

Organisme: Ministère des Transports du Québec

Date 1 Année: 2012 et 2013

Hypomètre de référence par relevé: LIDAR aéroporté

Orthophotographies numérisées

Ville de Trois-Rivières

Ville de Trois-Rivières

Gouvernement du Québec

Réalisation

Projection: Ministère des Transports du Québec

Direction du laboratoire des chaussées

Service de la géotechnique et de la géologie

Version 1.0 (mai 2014)

© Gouvernement du Québec

Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2014

Règlement sur le lotissement (2012, c. 156)

Annexe VIII

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Carte de contraintes

(Articles 1, 2, 6 et 7)

Feuille no 2

Règlement de modification 2016, c. 6

Adoption: 18 janvier 2016

Entrée en vigueur: 9 mars 2016

Transports Québec